

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

Sous-direction  
de la gestion du personnel

Bureau du personnel  
sous-officier du corps de soutien  
technique et administratif  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 100025 du 22 décembre 2017 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1736193S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 44586/GEND/EG-ROCHEFORT/BRH/ESO du 27 juin 2017 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 82009/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 7 décembre 2017 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale - spécialité « affaires immobilières »,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au grade de maréchal des logis :

<b>Charvet</b> Estelle	NIGEND : 375 037	NLS : 8 122 420
<b>Colnat</b> Tony	NIGEND : 397 539	NLS : 8 161 921
<b>Dijoux</b> Anne-Laure	NIGEND : 381 727	NLS : 8 127 000
<b>Glavier</b> Katia	NIGEND : 397 385	NLS : 8 161 945
<b>Godey</b> Typhanie	NIGEND : 361 867	NLS : 8 148 636
<b>Hubert</b> Alexander	NIGEND : 397 335	NLS : 8 161 954
<b>Lozach</b> Rémi	NIGEND : 397 287	NLS : 8 161 960
<b>Mari</b> Nicolas	NIGEND : 397 292	NLS : 8 161 962
<b>Sarzaud</b> Sandy	NIGEND : 346 049	NLS : 8 139 472

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
O. COURTET